

## **Interpellation**

### **Résidences secondaires et déchets font-ils bon ménage ?**

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Avec le retour des beaux jours, notre Commune a la chance d'accueillir sur son territoire des propriétaires ou utilisateurs de résidences secondaires. Rattachés à Villeneuve par leur bien immobilier, ils viennent certainement profiter des charmes de notre région et contribuer à sa vie.

Pendant leur séjour à Villeneuve, ces personnes génèrent évidemment des déchets ménagers qui peuvent être triés et déposés dans les eco-points. Leur résidence secondaire peut également être source d'autres déchets faisant suite, par exemple, à la tonte d'un gazon, à la coupe de quelques branches d'un arbre ou au débarras d'objets encombrants.

Une de ces personnes m'a indiqué avoir rencontré certaines difficultés à pouvoir accéder au site des Saviez et y déposer le maigre résultat des quelques coups de sécateurs. Face à cette complication inattendue et n'ayant pas fait l'acquisition d'un container, cette personne s'est vue contrainte de stocker ces déchets verts et de les évacuer à la fin de son séjour pour les déposer dans sa commune de domicile.

Désirant obtenir plus d'informations au sujet de cette problématique, le groupe Libéral-Radical et moi-même vous prions de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les droits de propriétaires de résidences secondaires en matière de déchets sur le territoire communal ? Ont-ils accès au site des Saviez pour y déposer des déchets verts ou des objets encombrants ?
2. Quelles sont les participations financières des propriétaires de résidences secondaires à la gestion des déchets ? Diffèrent-elles de celles des personnes domiciliées à Villeneuve ?
3. La Municipalité estime-t-elle que le fonctionnement actuel de la gestion des déchets pour les propriétaires de résidences secondaires soit adéquat ? Des modifications sont-elles prévisibles, notamment dans le cadre des réflexions en cours pour la création d'une déchetterie ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Villeneuve, le 20 mai 2017

Nicolas Riesen

*Dépôt appuyé par cinq Conseillers communaux :*